

Stupéfiants—Loi

souhaitable de disposer d'un éventail d'analgésiques. Pour des raisons qui ne sont pas très bien connues, les malades réagissent différemment aux drogues. Les médecins doivent donc pouvoir prescrire différents narcotiques. Certains malades sont allergiques à certains calmants. Il est donc normal que les médecins aient à leur disposition le plus grand nombre de drogues possible à prescrire aux victimes du cancer.

● (1750)

Enfin, il n'existe pas de précédent permettant de supposer que si l'on autorise l'héroïne à des fins médicales, elle va devenir monnaie courante. Comme le ministre l'a signalé, il est absurde que des Canadiens puissent se procurer assez facilement de l'héroïne pour leur plaisir pendant que les victimes du cancer agonisent sans pouvoir apaiser leur douleur.

Je voudrais aussi rendre hommage au docteur William Ghent qui a présidé le comité de l'Association médicale canadienne lequel a recommandé de légaliser l'utilisation d'héroïne à des fins médicales. Le docteur Ghent a mené une étude très approfondie sur la question. Je me réjouis de l'attitude manifestée aujourd'hui par le ministre vis-à-vis de l'étude du docteur Ghent.

Il a signalé quelques-unes des préoccupations que soulève l'usage de l'héroïne non seulement pour traiter les cancéreux incurables mais dans d'autres cas également. Le docteur Ghent va plus loin que certains de ses collègues en préconisant de légaliser l'héroïne pour des fins médicales. Le docteur Ghent irait même jusqu'à prescrire de l'héroïne aux drogués comme cela se fait en Angleterre. Comme il l'a expliqué, ceux-ci ont le choix entre se procurer légalement une drogue pour entretenir leur habitude ou se soumettre à une cure de désintoxication. Il note également—et je pense que cela est intéressant—que le substitut le plus courant de l'héroïne, la méthadone, est la drogue qui favorise le plus la dépendance. Il signale que ce système éliminerait les trafiquants et les milliards de dollars de bénéfices illicites qui en découlent, si on pouvait prescrire légalement des drogues telle que l'héroïne tout en mettant en œuvre des programmes d'éducation. D'ailleurs l'éducation mettant en garde contre l'usage des drogues est l'ultime et seule solution.

Je me réjouis de la réaction du ministre à l'initiative du député de Saint-Jean-Est et à celle de notre ancien collègue et ami, le regretté Walter Baker. Et c'est aussi avec plaisir que j'appuie cette initiative. J'espère que le ministre, en établissant le cadre juridique nécessaire à l'usage de l'héroïne à des fins médicales, tiendra compte de certains points de vue exprimés par le docteur Ghent et par d'autres députés à l'occasion du débat d'aujourd'hui.

[Français]

M. Charles-Eugène Marin (Gaspé): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir sur ce projet de loi qui représente pour moi une chose tellement importante. Je remercie l'honorable député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) et l'honorable ministre d'avoir porté devant la Chambre un tel projet de loi.

Je serai bref, monsieur le Président, afin de donner l'avantage à d'autres d'intervenir.

J'aimerais apporter comme témoignage à la Chambre deux types d'expériences. L'une qui est 28 ans de pratique médicale

dans deux domaines: le domaine de la médecine générale où j'ai eu à intervenir avec les analgésiques pour calmer les douleurs, et l'autre, pendant de longues années, comme médecin-psychiatre, pour traiter certains individus qui avaient des problèmes d'habitude à des médicaments.

Je peux vous dire qu'entre les deux, si je me réfère au tort fait à la société, le fait d'avoir des médicaments qui peuvent créer une habitude est, à première vue, beaucoup moins grand que celui de laisser souffrir des individus parce que nous n'avons pas dans notre arsenal thérapeutique tous les médicaments ou les outils dont nous aurions besoin.

J'aimerais aussi apporter un témoignage qui est beaucoup plus près de moi. Au cours des douze derniers mois, j'ai eu à déplorer quatre morts dans ma famille immédiate, dont deux de cancer. Je tiens à vous dire qu'il est excessivement difficile, et pour un parent et pour un médecin, de voir des individus ressentant des souffrances terribles, non seulement physiques mais morales, étant donné qu'ils savent que la fin de leurs souffrances, c'est la mort. J'aurais eu énormément de plaisir à pouvoir les soulager.

Mais les médicaments que nous avons à l'heure actuelle ont comme conséquence immédiate et rapide d'intoxiquer le patient et de lui enlever ses facultés intellectuelles. Il faut donc doser la médication qu'on leur donne pour leur garder leurs facultés intellectuelles et enlever un peu de douleur physique.

J'aimerais noter, monsieur le Président, que ce n'est pas seulement sur ce point que j'aurais voulu intervenir, je voudrais aussi souligner le fait que, à mon avis, il n'appartient pas spécifiquement à un gouvernement d'«interférer» avec le traitement médical que le corps médical désirerait donner. En cela, je suis d'accord avec le Dr Bruce Halliday.

Je désirerais de nouveau remercier l'honorable député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) ainsi que l'honorable ministre d'avoir présenté ce projet de loi à la Chambre, et il est bien évident que je suis d'accord sur cela.

[Traduction]

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président je voudrais faire une brève observation. Je ne dirai rien de neuf. J'ai pris part au débat que nous avons eu il y a quelque temps, quand le regretté Walter Baker a proposé de légaliser l'héroïne à des fins thérapeutiques dans une proposition de loi. Nous avons entendu beaucoup d'intervenants parler avec raison du travail que Walter Baker a accompli à cet égard. Je ne veux qu'attirer l'attention sur la façon dont les événements d'aujourd'hui correspondent aux grandes questions qui intéressaient ce député. On a parlé de l'un de ses intérêts, la légalisation de l'héroïne à des fins thérapeutiques. La réforme parlementaire est l'autre question qui le passionnait.

Nous avons ici l'exemple d'un simple député qui, par sa persévérance et grâce au travail d'un autre simple député—en l'occurrence le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) qui poursuit l'œuvre de feu Walter Baker—a réussi à attirer l'attention sur une question, encore que ce soit avec l'aide du Dr Kenneth Walker et de nombreux autres Canadiens. Qu'importe, un simple député a tout de même suffisamment insisté sur une question pour amener le gouvernement à réagir, comme le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) l'a fait aujourd'hui.